

# Savignac Info <sup>#23</sup>

## Bulletin Municipal

Juillet 2026



Bonnes  
Vacances!

À l'issue des élections municipales de mars 2014, nous vous avons proposé un Bulletin municipal, « Savignac info », afin de vous informer sur les activités communales et celles qui font la vie du village. Depuis plus de dix ans, deux fois par an, vous le recevez en boîte à lettres.

Avec ce 23<sup>e</sup> numéro, le premier de cette nouvelle mandature, nous poursuivons notre volonté de développer l'information sous toutes ses formes. Outre le bulletin municipal, le site internet, une page Facebook, se rajoute une nouvelle application : PanneauPocket. Elle permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention. L'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Vous trouverez en pages 15 toutes les indications pour l'installer sur vos téléphones portables ou tablettes.

Au fil des pages, vous saurez tout sur l'équipe élue en mars dernier, la présentation des quatre nouveaux conseillers, la composition des commissions communales et les délégués aux organismes extérieurs. La présentation du budget 2026 qui va déterminer les orientations politiques de la commune et les moyens à mettre en œuvre. Également la nouvelle réglementation des salles communales. L'école et des infos plus générales.

Pour fêter la nouvelle équipe municipale élue en mars dernier, samedi 4 juillet, le conseil municipal organise, à la salle des fêtes, un après-midi festif destiné à tous les Savignacois. Au programme, plantation d'un arbre Républicain, discours, échange convivial suivi d'un apéritif dînatoire.

L'été est là, pour beaucoup les vacances aussi. Alors, avec toute l'équipe municipale, nous vous souhaitons un bel été, riche de projets et de rencontres.

La maire,  
Fabienne Balza.

# Le nouveau conseil Municipal

**Sortis des urnes lors des élections municipales du 15 mars 2026**, par ordre alphabétique, les quinze élus du nouveau conseil municipal :

**Joël Amans** - Retraité I.E.G.  
**Nicolas Artous** - Technicien industriel  
**Ghislaine Assié** - Enseignante  
**Fabienne Balza** - Agent administratif hospitalier  
**Alain Bouyssou** - Agriculteur  
**Alexandre Brunie** - Cadre bancaire  
**Yolaine Canourgues** - Retraitée fonction publique  
**Patrick Datchary** - Retraité fonction publique  
**Alain Marsan** - Retraité directeur filiale médias  
**Marina Martins** - Responsable production  
**Marc Pailly** - Retraité directeur I.M.E.  
**Mario Pereira** - Miroitier  
**Sandrine Porcher** - Auto-entrepreneur  
**Christelle Railhet** - Comptable  
**Elodie Rossignol** - Diététicienne

## Constitution et composition des commissions communales

- **Commission Affaires Scolaires** : Christelle Railhet, Ghislaine Assié, Yolaine Canourgues, Marina Martins, Sandrine Porcher
- **Commission Urbanisme** : Sandrine Porcher, Alain Bouyssou, Patrick Datchary, Alain Marsan
- **Commission Finances** : Fabienne Balza, Joël Amans, Alexandre Brunie, Yolaine Canourgues, Patrick Datchary, Christelle Railhet
- **Commission Travaux/Voirie** : Nicolas Artous, Alain Bouyssou, Marina Martins, Mario Pereira, Sandrine Porcher, Elodie Rossignol
- **Commission Information/Communication** : Alain Marsan, Fabienne Balza, Marc Pailly, Elodie Rossignol
- **Commission Vie Associative/Sport et Culture** : Sandrine Porcher, Joël Amans, Nicolas Artous, Ghislaine Assié, Marc Pailly.
- **Commission d'Appel d'Offres** : Membres titulaires : Alain Marsan, Nicolas Artous, Alexandre Brunie. Membres suppléants : Alain Bouyssou, Yolaine Canourgues, Mario Pereira.



## Le bureau

- **Maire** : Fabienne Balza
- **1<sup>er</sup> adjoint** : Sandrine Porcher
- **2<sup>e</sup> adjoint** : Nicolas Artous
- **3<sup>e</sup> adjoint** : Christelle Railhet
- **4<sup>e</sup> adjoint** : Alain Marsan

## Délégués siégeants dans les organismes extérieurs

- **Représentant d'Aveyron Ingénierie** : Alain Marsan.
- **Représentants d'AGEDI** : Titulaire Sandrine Porcher, suppléante Christelle Railhet.
- **Désignation des délégués locaux au CNAS** : Déléguée des élus : Marina Martins, déléguée des agents : Carole Despeyroux.
- **Délégué au SMICA** : Patrick Datchary.
- **Délégué au SIEDA** : Joël Amans
- **Correspondant tempête** : Alain Bouyssou
- **Délégué de l'EPAGE Aveyron Amont** : Joël Amans
- **Correspondant sécurité routière** : Patrick Datchary
- **Correspondant défense** : Elodie Rossignol
- **Déléguée Aveyron Culture** : Yolaine Canourgues
- **Réfèrent communal en santé environnementale** : Fabienne Balza

## Ouverture secrétariat

La mairie est ouverte au public tous les matins, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.  
 Sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midi.

## Permanence de la maire

Le mercredi de 9 h à 11 h et sur rendez-vous les après-midi.  
**Mairie de Savignac**  
 65 route du Puech  
 Téléphone 05 65 45 27 34  
 mairie-savignac@orange.fr  
 www.savignac-aveyron.com

# Les nouveaux élus

Lors du renouvellement de l'équipe municipale, il nous a paru judicieux de présenter les nouveaux élus. Ils sont cinq à avoir renforcé les dix candidats sortants, 4 d'entre eux se sont prêtés au jeu des présentations, seule Sandrine Porcher est connue. Elue pendant deux mandats comme

## Joël Amans

Né en 1959 à Labastide-l'Évêque, Joël a été étudiant à Aubin, puis à Gurcy-le-Châtel pour une formation d'ingénieur en génie électrique. Trente-neuf années passées dans les énergies renouvelables notamment dans le domaine de l'hydroélectricité. « *Les mutations professionnelles m'ont amené à découvrir plusieurs régions. J'ai travaillé ou visité par passion plus de 400 barrages en France.* »

Une partie de vie bien remplie, professionnelle et familiale menée avec son épouse depuis 45 ans. Sa fille réside en région parisienne, son fils à Oloron-Sainte-Marie. Trois petits-enfants complètent le tissu familial. Ses passions : le sport, principalement le rugby, la moto et la montagne.

« *La suite de mon parcours se fait à Savignac, maintenant au Conseil municipal auquel je m'engage pleinement. Parallèlement bénévole en association caritative, et afin de s'occuper, un peu jardinage et séjours touristiques au programme.* » Joël est actuellement président de l'association Tables ouvertes, à Villefranche.



## Ghislaine Assié

Née à Albi, Ghislaine a grandi à Saint-Juéry, dans le Tarn.

Elle a fait des études de mathématiques à l'université Paul Sabatier de Toulouse où elle a obtenu l'agrégation en 1995. Un an de stage au lycée Déodat de Séverac puis deux ans d'exil dans l'Eure et Loir « *avant que le hasard des mutations me conduise en 1998 au collège Carco de Villefranche-de-Rouergue où je terminerai ma carrière par choix. Nous avons, par hasard, loué une maison à Savignac en arrivant, déménagé l'année d'après pour*

*Villefranche quand la famille s'est agrandie, puis acheté un terrain à Savignac où nous avons fait construire la maison que j'habite depuis 2003.* ». Mère de trois enfants, les aînés sont dans la vie active, le dernier étudiant. Ils ont tous été scolarisés à l'école de Savignac, puis au collège Carco et au lycée Savignac avant de prendre leur envol pour les études. Trois petits-enfants complètent le tableau familial.

« *Heureuse de vivre «à la campagne», de pouvoir sortir pour de longues balades en forêt sans avoir besoin de prendre la voiture. J'avais déjà été sollicitée pour devenir conseillère municipale, mais je n'étais ni prête ni disponible. Je ne sais pas si je suis prête, mais je suis bien plus disponible et de bonne volonté.* »



adjointe, de 2008 à 2020, pour des raisons familiales, elle avait souhaité faire un mandat sabbatique. Sandrine est revenue avec joie, en soutien de Fabienne Balza, comme première adjointe.

## Yolaine Canourgues

Son père est gendarme en Algérie, Yolaine y est née, précisément à Relizane, en 1959. Arrivée à Toulouse en 1962, elle suit son cursus en passant par le Bac, jusqu'en Fac d'Anglais. Mariée à André, ils auront deux garçons, puis deux petits-enfants.

À partir de 1978, divers petits boulots avant d'entrer en 1980 à la Préfecture de Toulouse, puis au Conseil Départemental poursuivre une carrière basée sur le social. Yolaine termine son activité professionnelle à l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Une anecdote qu'elle aime relater « *Comme je suis née en Algérie, que j'ai vécu dans la ville de naissance de Patrick Bruel, j'ai raconté à mes jeunes collègues, fans de lui, que nous étions dans la même crèche. Ce qu'elles ont toujours cru. Sinon, j'ai également pris l'avion avec Jean-Jacques Goldman. Et ça c'est vrai !* »

Intégrée dans le milieu associatif du village, Yolaine est secrétaire du club des aînés, Générations mouvement, et fidèle membre du club de pétanque, où elle participe avec assiduité aux différents concours départementaux et régionaux.

## Marc Pailly

Marc est né le 30 avril 1957 à Villefranche-de-Rouergue où il a passé son enfance « *dans le dynamique centre-ville de cette époque* », et fréquenté « *les rares clubs sportifs existants* », la gym « *pour respecter la tradition familiale* », la natation, le foot et le treize. Sa primaire à Pendariès, puis le collège à La Douve, ensuite à la SUP pour ses années lycée.

En 2024, Marc termine une carrière professionnelle de 45 années dans le secteur médicosocial. Durant sa dernière expérience, il a occupé le poste de directeur à l'IME de Cransac.

Depuis 1987, avec son épouse Geneviève, ils sont installés dans une maison à l'entrée du bourg. Deux enfants et trois petits-enfants complètent la famille. Pierre, agriculteur sur la commune avec sa compagne Emilie, et Carole, urgentiste à Montauban, vit à Toulouse avec son compagnon Briec.

« *Depuis sa création, je m'investis dans la vie du club de foot, désormais, mon rôle se limite à assurer l'intendance de notre précieux club-house. Je suis également administrateur à l'Association Intermédiaire Inter-Emploi, qui œuvre pour rapprocher, raccrocher au monde du travail les personnes qui en sont le plus éloignées.* »



# Le budget communal 2026

La nouvelle équipe municipale, élue le 15 mars, a approuvé fin avril, à l'unanimité, le budget général et le budget d'assainissement 2026. Les taux de taxes foncières sur le bâti et non bâti, restent inchangés depuis

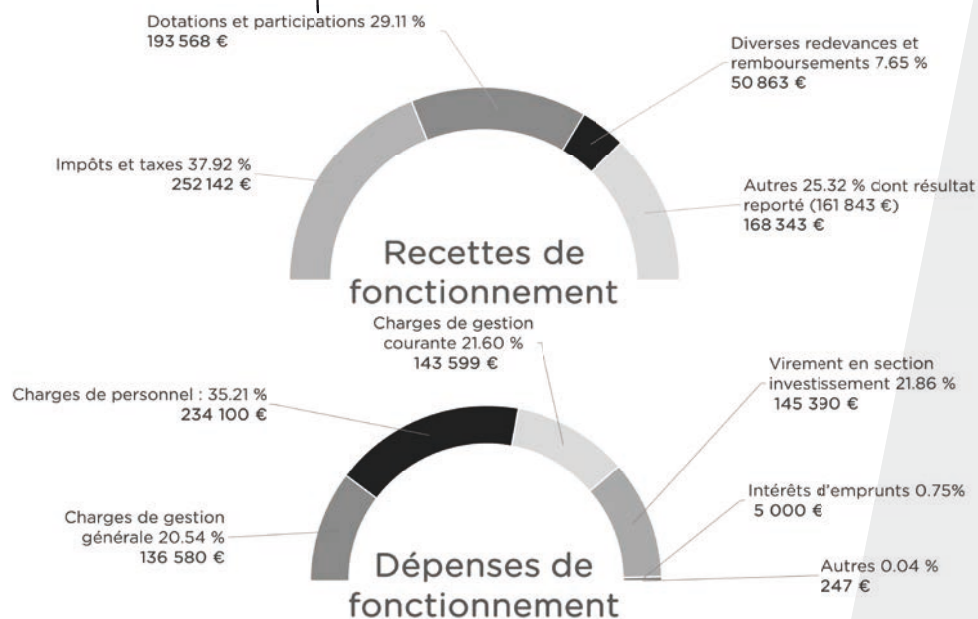
## Le budget primitif général 2026

Le budget primitif général s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 664 916 € (520 536 € en 2025). Dans les principales recettes de fonctionnement, on relève, impôts locaux directs 175 558 € (175 000 € 2025) ; dotations de l'Etat (en baisse de 6.90 %) s'élèvent à 148 440 € (159 377 € en 2025). Sur les deux dernières années la baisse des dotations de l'Etat est de plus de 18 %.

En dépenses de fonctionnement sont prévus au titre des charges de personnel 234 100 € (225 000 € en 2025) ; pour les charges de gestion générale 136 580 € (136 442 € en 2025).

En investissement l'équilibre budgétaire s'établit avec les restes à réaliser à 544 836 € (1 300 530 € en 2025). Les dépenses d'investissements comprennent, pour les plus importantes : opération cœur de village secteur église et cimetière 207 046 € ; rénovation du clocher et des cloches 50 000 € ; aménagement et jeux cour de l'école 28 000 € ; fin rénovation énergétique école 37 000 € ; achats cuisine salle des fêtes 10 000 € ; voirie 70 000 € ; mobilier urbain 10 000 € ; rénovation petit patrimoine 10 000 € ; aménagement espaces stade et city-stade 40 000 €.

## Recettes et dépenses de fonctionnement 664 916 €



2024. Le vote du budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les dépenses et recettes pour l'année. Il détermine les orientations politiques de la commune et les moyens à mettre en œuvre.

## Le budget primitif d'assainissement 2026

### Le budget 2026 de l'assainissement

a été adopté également fin avril, il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 144 498 € (127 731 € en 2025).

En investissement, l'équilibre s'établit à 72 912 € (60 428 € en 2025).

La contribution des usagers abonnés (redevances Assainissement et Agence de l'eau) prévue en recettes s'élève à 49 000 € (44 900 € en 2025).

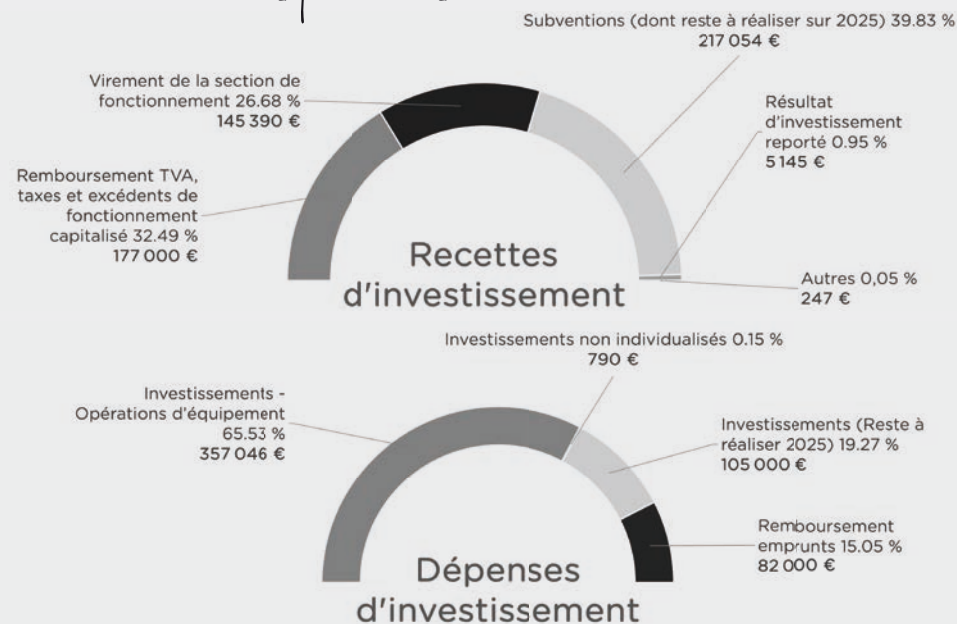
## Les taxes foncières

- Taxe foncière sur le bâti : 34 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 74 %
- Taxe d'habitation : 7 %

Sur la base de ces taux, le produit fiscal attendu en 2026 pour ces trois taxes s'élève à 271 462 € (270 096 € en 2025).

Après prise en compte des ressources fiscales indépendantes des taux votés pour l'année 2026 et de la contribution « coefficient correcteur », le montant prévisionnel pour 2026, au titre de la fiscalité locale, s'élèverait à 236 705 €.

## Recettes et dépenses d'investissement 544 836 €



**Pas de changement notable pour cette prochaine rentrée, que ce soit au niveau des personnels enseignants ou communaux. Seule une légère baisse des effectifs est à noter. Ce sont 75 élèves répartis dans les différentes classes et sections qui vont occuper les bancs de l'école.**

## Découverte du patrimoine local pour les élèves

**Le 10 avril, dans le cadre du « Grand Défi Vivez Bouger »,** qui a pour but de lutter contre la sédentarité chez les jeunes, toute l'école primaire de Savignac a participé à une journée sportive pour cumuler un maximum de cubes énergie !

Dès 9 h 30 les élèves du CP au CM2 se sont rendus à pied à l'Abbaye de Loc Dieu. Après un peu plus de 5 km de marche, de la cueillette de jolies fleurs et de respouchous, les enfants ont retrouvé les élèves de maternelle. Tous ont pu découvrir le parc de l'Abbaye et participer à des jeux collectifs par équipe multi-niveaux. La pause pique-nique a été la bienvenue avant de monter tout en haut de



## Les effectifs

### Répartition des 75 élèves :

- 9 petites sections, 8 moyennes sections et 14 grandes sections, en cycle 1.
- 5 élèves en CP, 5 en CE1 et 10 en CE2 pour le cycle 2.
- 14 élèves en CM1 et 10 élèves en CM2 pour le cycle 3.

### Les enseignantes :

- Nathalie Carbonnel aidée par Oryane Lacipière pour la maternelle
- Sophie Germain, aidée de Cathy Bouyssou
- Floriane Dubarry (enseignante et directrice)
- Inès Camborde pour les plus grands.

### Les personnels communaux :

- Olivier Martins (cuisinier)
- Cathy Bouyssou
- Oryane Lacipière
- Natascha Powell

- la tour de 120 marches pour observer le magnifique paysage.
- Retour, toujours à pieds jusqu'à l'école où à l'arrivée une surprise les attendaient : une glace à l'eau, bien méritée, pour chaque enfant.
- Une journée sportive placée sous le signe de l'entraide et de l'échange entre petits et grands, appréciée par tout le monde.
- L'équipe enseignante remercie l'accueil par l'Abbaye de Loc Dieu et tous les adultes accompagnateurs.

## Un carnaval mémorable

**Le carnaval sur le thème des contes** a eu lieu le 14 avril. Toute l'école a déambulé dans le village et les enfants n'ont pas oublié de passer par la boulangerie pour avoir de nombreux bonbons offerts par la famille Railhet.



## Activités passées et futures

- **Au retour des vacances de Printemps, le 4 mai,** les élèves de CM1/CM2 ont finalisé le « Savoir Rouler à vélo » en partenariat avec l'association « Cap vélo 12 ».

- **Le 5 juin,** les enfants de la GS au CM2 se sont rendus à Villefranche pour assister à la grande récompense du GDVB qui était un spectacle de BMX freestyle et Parkour, puis après avoir une sortie « orientation » sur le chemin du lièvre et de la tortue. Une très agréable journée pour petits et grands !

- **Le permis piéton** a été validé par tous les enfants du CE2 en partenariat avec la Gendarmerie Nationale qui est venue à 2 reprises faire travailler les élèves.

- **La fête de l'école, s'est tenue le 23 juin,** un spectacle de chants et de danses a été proposé aux spectateurs afin de présenter les apprentissages qui se sont faits tout au long de l'année lors des séances hebdomadaires de chorale. Le thème cette année était « Les émotions dans la chanson française des années 1930 à nos jours ». Les enfants ont pu découvrir ou redécouvrir des grands chanteurs tels que Trenet, Piaf, Bourvil ou Johnny Halliday...

- **Le 30 juin** les élèves du CE2 au CM2 ont participé au Triathlon des écoles organisé par la circonscription de l'Education Nationale à Villefranche-de-Rouergue. L'occasion de découvrir pour de nombreux enfants ce sport qui combine la natation, le vélo et la course à pied. De vrais petits champions les Savignacais !

- **Cette année la sortie de fin d'année s'est déroulée à Rocamadour.** Le parc du rocher des aigles a été visité le matin, tous les enfants ont assisté au spectacle aérien puis une visite plus ou moins longue de la cité selon les âges a été proposée aux élèves.



pique-niqué ils ont effectué

# Règlement d'utilisation des salles communales

La halle polyvalente est destinée à des pratiques sportives sous couvert de l'association correspondante. Les participants doivent être adhérents de l'association utilisatrice et se référer au règlement interne de leur club pour la réservation et l'utilisation. Elle est également destinée suivant les conditions définies ci-après, à l'organisation de diverses manifestations publiques ou privées (bals, concerts, spectacles, repas, colloques, animations diverses).

## Article 1 : réservation

Toute association ou particulier désirant utiliser une des salles doit en faire la demande au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation. La mairie se réserve le droit de louer ou non les salles en fonction des dates demandées ou de la nature des demandes.

Un chèque de caution d'un montant précisé dans la convention sera demandé lors de la réservation.

Les salles ne pourront être louées ni utilisées exclusivement par des mineurs. L'utilisation par des mineurs est conditionnée impérativement à la désignation d'une personne majeure responsable de la manifestation.

## Article 2 : convention de location et d'utilisation

Une convention de location et d'utilisation à laquelle sera annexé ce règlement devra être signée entre l'organisateur et le Maire de SAVIGNAC.

## Article 3 : annulation de réservation

Le Maire peut à tout moment être amené à annuler une manifestation en cas de force majeure ou des motifs tenant à l'ordre public. Le locataire sera prévenu dans les meilleurs délais et aucune indemnisation ne pourra être demandée.

L'annulation par le locataire devra être notifiée à la commune au moins 5 jours avant la date réservée.

## Article 4 : sécurité

**L'organisateur est responsable de la sécurité du public.**

L'organisateur de la manifestation s'engage à ne laisser pénétrer dans la salle que le nombre de personnes maximum qu'elle peut contenir (voir convention).

En aucun cas, le public ne devra être admis dans les locaux annexes (cuisine, locaux de rangement...).

Les conditions de sécurité devront être respectées :

- Veiller à préserver l'accès et l'ouverture des portes de sécurité vers l'extérieur pendant la manifestation.
- Laisser les portes donnant accès aux annexes fermées à clé.

La petite salle est à usage de réunions, repas, fêtes familiales, quines, spectacles, colloques, collations. La pratique du sport n'est pas autorisée dans cette salle, sauf cas particuliers.

Le parking situé aux abords des salles est mis à disposition aux mêmes dates et heures que la manifestation.

- Avant l'arrivée du public, s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- Conformément au décret du 31 octobre 1973, il est rappelé que l'utilisation de douilles de volume 3 et de fiches multiples est interdite.
- Toute modification des installations électriques ou d'autres équipements (gaz, eau...) est également interdite.

## Article 5 : assurance

L'organisateur doit obligatoirement souscrire une assurance auprès de la compagnie de son choix afin de couvrir les risques encourus par suite de l'utilisation de la salle. Une copie de l'attestation d'assurance devra être jointe à la convention de location.

## Article 6 : déroulement de la manifestation

Pendant toute la durée de la manifestation, l'organisateur privé ou un responsable de l'association, le cas échéant, est tenu d'être présent. En outre, il doit obtempérer aux observations formulées par le Maire ou son représentant ou par les services de gendarmerie.

En toutes circonstances, le Maire ou son représentant devra faciliter l'intervention des services de police ou de sécurité.

**Les services de police ont vocation à faire évacuer les salles dans les cas suivants :**

- non-respect de la capacité d'accueil,
- débordement pendant et/ou au sortir de la manifestation,
- non-respect des dispositions prévues à l'article 7 (nuisances sonores),
- tous cas de force majeure.

## Sont interdits

- l'emploi de tentures, rideaux ou voilages en travers des dégagements
- l'emploi de toute flamme nue (bougies, feux de bengale, d'artifice, torches ... )
- l'utilisation dans les salles et ses dépendances d'appareils utilisant le gaz (réchauds, bouteilles)
- l'utilisation dans les salles et ses dépendances de barbecues. Toute utilisation de ce matériel en extérieur doit faire l'objet d'une déclaration préalable, lors de la réservation de la salle.
- l'emploi d'éléments de décoration ou d'habillage flottants (guirlandes, etc ) non réalisés en matériaux de catégorie M1 (non inflammable)

## Article 7 : niveau sonore

**Eu égard à la situation des salles le niveau sonore des manifestations devra être adapté en conséquence.**

Conformément à la législation en vigueur le locataire devra respecter la tranquillité du voisinage sous peine de contravention. Ainsi à partir de 24 heures les sonorisations et autres diffuseurs de musique devront être réduits. Les entrées et issues des salles devront être maintenues fermées y compris celles de secours.

L'organisation de manifestations ou d'animations extérieures aux salles est interdite, sauf dérogation accordée par le Maire.

**Toute infraction constatée sera verbalisable par les services de gendarmerie.**

## Article 8 : propreté - nettoyage des locaux

**Est interdite l'utilisation de rubans adhésifs, punaise ou tout autre système de fixation susceptibles de dégrader le support.**

Les locaux, les matériels et mobiliers ainsi que les alentours de la salle devront être remis en état de propreté correct avant la restitution des clés.

Cette remise en état comprend :

- balayage et nettoyage des sols de la salle, de la cuisine,
- nettoyage complet des sanitaires,
- nettoyage et rangement des matériels et mobiliers utilisés,
- enlèvement des installations et aménagements mis en place pour la manifestation,
- arrêt du chauffage, eau, électricité et gaz,
- nettoyage des alentours de la salle (extérieurs),

Les déchets devront être déposés dans les containers prévus à cet effet..

À défaut de remise en état de propreté correct, le nettoyage sera assuré par une société de services et le chèque de caution ne sera pas restitué à l'organisateur.

## Article 9 : dégâts matériels

L'organisateur sera tenu pour responsable des dégâts occasionnés aux biens meubles et immeubles pouvant survenir pendant la manifestation.

Avant et après la manifestation, il sera procédé à un état des lieux établi conjointement entre l'organisateur d'une part et le Maire ou son représentant d'autre part.

Les matériels et mobiliers manquants ainsi que les dégradations seront refacturés à l'utilisateur à prix coûtant de rachat ou de remise en état. Si les dommages dépassent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le surcoût.

Toute location des salles implique des organisateurs l'acceptation du présent règlement.

# — Relais Petite Enfance —

**Le Relais Petite Enfance « Terres d'Enfance » est un espace neutre d'écoute, de partage, d'informations et de ressources destiné aux assistantes maternelles, familles et jeunes enfants.**

## « Terre d'enfance »

**Ce projet, à l'initiative de la commune de La Fouillade, s'adresse aux 15 communes de l'Ouest Aveyron** dépourvues jusqu'à lors de ce service, à savoir : Bor-et-Bar, La Fouillade, Laramière, La Rouquette, Lunac, Martiel, Monteils, Morlhon-le-Haut, Najac, Promilhanes, Saint-André de Najac, Sanvensa, Savignac, Toulonjac, Vailhourles.

Ce service fonctionne grâce au soutien de chacune, de la CAF, la MSA et OAC. Les missions du service sont les suivantes :

## Pour les parents et futurs parents :

- Informations sur les différents modes d'accueil existants pour votre enfant en fonction de vos besoins et vos attentes éducatives
- Accompagnement dans votre fonction d'employeur : démarches d'embauche d'un assistant maternel, explications du contrat de travail...
- Renseignements sur vos droits et devoirs

## Pour les assistants maternels :

- Mise en relation avec les parents à la recherche d'un assistant maternel
- Renseignements sur votre statut (droits et obligations)
- Explications du contrat de travail
- Accès à la formation continue
- Démarches à entreprendre pour les candidats à l'agrément

## Pour les jeunes enfants :

Des ateliers d'éveil sont proposés pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel et permettent de :

- Participer à des ateliers variés (modelage, peinture, éveil musical...)
- Favoriser la socialisation et l'épanouissement de l'enfant

## Où ?

À La Fouillade (le jeudi) et antenne à Martiel (le mercredi)

**12270 LA FOUILLADE**

17, route de Laudinie

**Contact : 07.57.02.66.43** [rpe@la-fouillade.fr](mailto:rpe@la-fouillade.fr)



**12200 MARTIEL**

(dans les locaux de l'école)

En Occitanie, la multiplication des épisodes climatiques intenses fragilise nos infrastructures réseaux notamment à cause des chutes de branches. Un arbre non entretenu n'est pas seulement un risque pour la voie publique, c'est aussi une menace directe pour la continuité des services numériques et de leurs usages (télétravail, écoles, urgences, commerces).

### Pourquoi l'élagage est essentiel ?

En cette période favorable à l'élagage, il semble utile de rappeler que la loi prévoit que l'entretien de la végétation à proximité des lignes aériennes incombe aux propriétaires, qu'ils soient privés ou publics.

- **Sécurité publique** : Élaguer évite les chutes de branches ou d'arbres lors de tempêtes.
- **Préservation du réseau Orange** : L'élagage protège les lignes télécoms et électriques, réduisant les risques de dégradations du réseau.
- **Réduction des signalements** : En entretenant les arbres, on diminue les interventions liées aux poteaux et câbles endommagés.
- **Préservation de la santé des arbres** : L'entretien favorise une croissance saine et prolonge leur vie.
- **Amélioration du cadre de vie** : Des arbres bien entretenus améliorent l'environnement et la biodiversité.

### Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ? alors vous avez la responsabilité de l'entretien de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



Comme de nombreuses communes, dans le but d'être au plus proche des habitants, Savignac vient de s'équiper de PanneauPocket, une application d'informations et d'alertes. PanneauPocket permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention (alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, événements de la vie quotidienne et manifestations associatives).

### Comment ça marche ?

**Chaque habitant met en favoris toutes les entités qui l'intéresse** (Commune, Intercommunalité, Syndicat des eaux, traitements des ordures ménagères, école, Gendarmerie...). L'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son téléphone portable et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son Smartphone, mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur : [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)

## TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre collectivité en 4 CLICS

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de votre collectivité. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

### BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

# FÊTE DES ÉLUS

CÉLÉBRONS ENSEMBLE  
L'ENGAGEMENT DE NOS ÉLUS  
POUR SAVIGNAC



SAMEDI  
**4 JUILLET**  
**2026**



À PARTIR DE 17H



**SUIVI D'UN BUFFET,**  
*réservation jusqu'au 28 juin :*  
*à la boulangerie ou au 06 10 55 57 53*



## Bulletin municipal

### « Savignac Info »

Mairie - 12200 Savignac

Tél. 05 65 45 27 34

**Directeur publication:** Fabienne Balza

**Coordination:** Alain Marsan

**Contact:** Secrétariat de mairie

**Email:** mairie-savignac@orange.fr

**Site:** www.savignac-aveyron.com

**Tirage:** 380 ex

CGI Graphic - La Repro Villefrancoise  
12260 Salles-Courbatès - 05 65 81 75 20

**Une journée citoyenne  
concernant le nettoyage  
des sites marquants  
de la commune sera  
organisée un samedi,  
fin septembre ou  
début octobre.  
Cette journée,  
s'adresse à tous les  
savignancois.**

**Flasher  
pour plus d'infos !**



[www.savignac-aveyron.com](http://www.savignac-aveyron.com)